

Rapport annuel

de la

Conférence des services cantonaux de géoinformation (CCGEO)



Participantes et participants de l'atelier de travail (workshop) de la CCGEO des 7 et 8 novembre 2019 à Bâle

2019

Résumé

Marquée par une activité intense, l'année 2019 a aussi été riche en succès pour la Conférence des services cantonaux de géoinformation (CCGEO). Ainsi, la plupart des actions inscrites au plan d'actions ont pu être achevées ou modifiées et poursuivies au cours de cette année. Quant aux autres actions, il s'agit de projets s'étalant sur plusieurs années. On citera en particulier les évolutions de l'application geodonnées-de-base.ch, le passage à des méthodes agiles dans le développement de geodienst.ch et la participation active au plan d'action Suisse numérique.

S'agissant de geodienst.ch, on soulignera qu'un premier jeu de données, en l'occurrence les mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux, couvre désormais l'intégralité du territoire national. Tous les cantons ont fourni leurs données et procèdent eux-mêmes à leur actualisation. En raison du nombre toujours croissant d'offres et de géodonnées sur geodienst.ch, des ressources suffisantes doivent être mises à disposition pour le support dans les années à venir.

La collaboration avec le domaine COSIG de swisstopo, chargé de coordonner les activités de l'administration fédérale en matière de géoinformation (GI) et de systèmes d'information géographique (SIG), a également été couronnée de succès. En particulier, une convention a été élaborée et signée avec swisstopo et la Conférence des services cantonaux du cadastre (CadastreSuisse) pour gérer les fonds destinés à l'infrastructure nationale de données spatiales (INDG). D'intenses discussions ont en outre été menées avec CadastreSuisse concernant la fusion des deux conférences. La collaboration avec d'autres conférences spécialisées et d'autres offices fédéraux doit cependant être intensifiée durant les prochaines années.

Cette année encore, le centre opérationnel a représenté les intérêts des cantons en matière de géoinformation dans diverses FIG (communautés spécialisées d'information) pour l'élaboration de modèles de géodonnées minimaux (MGDM). Les programmes de mise en œuvre actuels ont été en partie achevés et en partie poursuivis. L'expérience nous a toutefois montré que l'adaptation de modèles est longue et entraîne de sérieux retards. La CCGEO a également recueilli diverses prises de position dans le cadre de procédures de consultation. Outre les manifestations annuelles ordinaires (assemblée générale, ateliers de travail (workshops) sur une et deux journées), la CCGEO a aussi coorganisé un GeoBeer au début de l'année 2019.

Le comité directeur et le centre opérationnel de la CCGEO se réjouissent d'ores et déjà des défis qui seront à relever dans les années à venir!

Table des matières

Résumé	2
1. Introduction.....	4
2. Evaluation des travaux figurant dans le plan d'action 2019	4
2.1 Coordination intercantonale en matière de géoinformation	4
2.2 Harmonisation et mise à disposition de géodonnées de base.....	8
2.3 Collaboration à la mise en place et à l'exploitation de l'INDG.....	12
3. Autres activités de l'association en 2019	15
3.1 Participation à des FIG.....	15
3.2 Programmes de mise en œuvre et plans d'offre.....	15
3.3 Consultations, prises de position et réactions transmises.....	17
3.4 Coordination avec des organisations partenaires.....	18
3.5 Assemblée générale	18
3.6 Ateliers de travail (workshops) de la CCGEO.....	18
3.6.1 GeoBeer.....	18
3.7 Comité directeur	19
3.8 Centre opérationnel	19
4. Bilan / perspectives	20

Informations sur le document

Classification	non classifié / <u>interne</u> / confidentiel
Etat	en cours d'élaboration / <u>en cours d'examen</u> / achevé
Mandants	DTAP, CCGEO
Auteurs	M. Ritter, M. Zehnder, D. Kottmann, M. Sütterlin, R. Filli, S. Rolli
Instances examinatrices	Centre opérationnel de la CCGEO, comité directeur de la CCGEO

Contrôle des modifications

Version	Date	Auteurs	Description, remarque
0.1	02.01.2020	MR	Projet sommaire, table des matières
0.5	05.02.2020	MR, SR, MZ, DK, SU, RF	Version pour adoption par le comité directeur de la CCGEO le 7 février 2020
0.6	11.02.2020	MR	Compléments apportés par le comité directeur de la CCGEO, version pour la réunion du 18 février 2020 du comité de suivi Géoinformation et pour l'assemblée plénière de la DTAP du 5 mars 2020
0.9	21.02.2020	MR, MZ	Adopté par le Comité de suivi de la géoinformation le 18.02.2020 et recommandé à l'Assemblée plénière de la DTAP pour approbation.

1. Introduction

La Conférence des services cantonaux de géoinformation CCGEO est responsable de la coordination transversale dans le domaine de la géoinformation (elle coiffe l'ensemble des conférences spécialisées) et un mandat de prestations lui a été confié par la DTAP pour mener à bien les trois tâches principales suivantes:

- coordination intercantonale en matière de géoinformation
- harmonisation et mise à disposition de géodonnées de base
- collaboration à la mise en place et à l'exploitation de l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG).

Le comité de suivi Géoinformation examine les demandes de la CCGEO pour le compte de la DTAP et délivre des recommandations pour les décisions à prendre.

Le plan d'action de la CCGEO concrétise le mandat de prestations de la DTAP. Ce plan est élaboré chaque année dans le cadre d'une procédure coordonnée entre le comité directeur, les membres, le centre opérationnel de la CCGEO et le comité de suivi Géoinformation avant d'être adopté en assemblée plénière de la DTAP. Il sert à la planification et à la budgétisation annuelles, précise les activités de la CCGEO par des objectifs et des mesures et sert de base au présent rapport annuel.

2. Evaluation des travaux figurant dans le plan d'action 2019

2.1 Coordination intercantonale en matière de géoinformation

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
I-03	Archivage et disponibilité assurée dans la durée des géodonnées	14.24	2016-2019
Situation initiale	Le groupe de travail SIG de la Conférence suisse sur l'informatique (CSI-SIG) a examiné au niveau conceptuel l'archivage et la disponibilité assurée dans la durée de géodonnées cantonales exigés dans la LGéo. Il propose que ce thème soit désormais du ressort de la CCGEO.		
Objectif	Elaborer des recommandations portant sur l'archivage et la disponibilité assurée dans la durée des géodonnées cantonales.		
Coordination avec	COSIG Conférence des directrices et directeurs d'archives suisses (CDA) CadastreSuisse Centre de coordination pour l'archivage à long terme de documents électroniques (CECO)		
Mesures pour 2019	Le rapport sur le plan de conservation et d'archivage, rédigé en allemand et désormais traduit en français, est mis en consultation auprès des services spécialisés SIG des cantons. Les retours enregistrés sont analysés et le document est adapté en conséquence pour être finalement publié par la CCGEO sous forme de recommandation. Le processus de définition d'un Géo-SIP sera lancé après la publication du rapport.		

Le rapport a été finalisé à l'issue d'une consultation auprès des membres de la CCGEO. Le processus de définition d'un Géo-SIP reste ouvert et doit être élaboré en premier lieu par la Confédération, en collaboration avec les cantons. Le document devra probablement intégrer des adaptations après la mise en œuvre du PCA+ au sein d'un ou de deux cantons. La publication est assurée via le site Internet de la CCGEO.

L'action est terminée

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
I-04	Soutien à la mise en place et à l'exploitation du cadastre RDPPF	14.13	2016-2019
Situation initiale	Les cadastres RDPPF cantonaux seront mis en service au début 2020 au plus tard dans la Suisse entière. La haute surveillance et la conduite stratégique incombent à la Confédération. La mise en œuvre actuelle porte en elle un risque d'ingérence excessive de la Confédération dans des compétences cantonales, ses aspirations à la centralisation et à l'uniformisation pouvant par ailleurs nuire à l'efficacité de la mise en œuvre des cadastres au sein des cantons. L'échange entre ces derniers doit être encouragé et la poursuite du développement du cadastre doit tenir compte des souhaits de tous les cantons, pas uniquement de ceux émanant des cantons pilotes.		
Objectif	Les prescriptions de la Confédération pour le cadastre RDPPF sont établies en concertation avec les cantons. La mise en œuvre est efficace et la poursuite du développement s'effectue au bénéfice des cantons. L'échange entre les cantons fonctionne bien et conduit à des offres optimales pour le cadastre RDPPF.		
Coordination avec	CadastreSuisse Mensuration (swisstopo)		
Mesures pour 2019	Collaboration active et exercice d'une influence, notamment au sein du groupe d'échange d'expériences entre la Confédération et les cantons, du groupe de travail sur la stratégie du cadastre RDPPF pour les années 2020 à 2023 et du projet prioritaire 25 «Cadastre RDPPF - concept marketing/de communication». Encourager les échanges entre les cantons et exploiter les synergies. Clarifier (cf. OGéo art. 11) les besoins en modèles de représentation spécifiques pour le cadastre RDPPF et les recueillir là où ils existent.		

La CCGEO a participé au groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie du cadastre RDPPF pour les années 2020 à 2023 et a rédigé une prise de position détaillée portant sur cette stratégie. La CCGEO a également participé au projet prioritaire « PP25 Concept marketing ». Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle stratégie du cadastre RDPPF le 1^{er} janvier 2020, la CCGEO se concentre sur la coordination des activités des cantons et des communes pour les données relevant du droit fédéral dont la compétence est attribuée aux cantons et aux communes. Ces tâches font partie des tâches essentielles de la CCGEO dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la géoinformation et ne doivent pas être énumérées séparément en tant qu'action

L'action est terminée

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
I-05	Rénovation de www.geodonnees-de-base.ch	10.04	2016-2019
Situation initiale	Les catalogues de géodonnées de base de la Confédération, des cantons et des communes sont réunis et rendus accessibles à tous dans l'application geodonnees-de-base.ch. Cette dernière doit faire l'objet d'une comparaison avec les sources d'information existantes de la Confédération et des cantons et être rénovée si nécessaire en fonction des résultats obtenus.		
Objectif	Les cantons peuvent gérer simplement leurs catalogues de géodonnées de base dans une application et les enrichir par des informations supplémentaires à des fins de contrôle. Les clients accèdent simplement à des informations à jour sur les géodonnées de base.		
Coordination avec	COSIG Comité de suivi Géoinformation Cantons		

Mesures pour 2019	Réaliser le projet commun COSIG-CCGEO dans le respect du cahier des charges établi. Réaliser une première version de l'application rénovée ou de remplacement.
-------------------	---

Les travaux de développement ont commencé en février 2019. Afin de pouvoir garantir une qualité aussi élevée que possible des catalogues, des fonctionnalités orientées vers l'utilisateur et un haut degré de convivialité, des tests ont été effectués pendant l'été et l'automne, avec des participants issus de différents cantons, sur la base d'une version de développement. Diverses mesures ont été prises suite aux résultats des tests pour remédier à des erreurs décelées et améliorer les aspects principaux de la nouvelle application avant sa mise en service (go live) au mois de février 2020. Un fonctionnement sans faille doit être assuré en 2020. Dans ce cadre, les besoins et les propositions d'optimisation formulées par les utilisateurs doivent être consignées pour procéder à d'éventuels développements complémentaires.

L'action est terminée, resp. est poursuivie en étant modifiée

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
I-08	Normalisation du service «Datashop» (boutique de données)	14.27	2018-2019
Situation initiale	La mise à disposition de géodonnées par transfert de fichiers, selon une méthode simple et homogène dans la Suisse entière, ainsi que l'accès aux infrastructures de géodonnées des cantons et de la Confédération sont compliqués en raison du manque d'harmonisation des interfaces.		
Objectif	Il existe une interface de programmation (WEB-API) harmonisée au niveau de la Confédération et des cantons pour la mise à disposition et l'obtention de géodonnées par transfert de fichiers; c'est une norme eCH.		
Coordination avec	Cantons COSIG		
Mesures pour 2019	Dépouillement de l'enquête et recommandation adressée au comité directeur de la CCGEO. Préparation au besoin pour la normalisation (eCH). L'action est conduite (lead) par le canton de Zurich.		

Les géodonnées sont mises à disposition dans le respect des règles du libre accès aux données publiques (Open Government Data, OGD) depuis le 1^{er} janvier 2018 dans le canton de Zurich. La mise à disposition d'une interface de programmation (API) spécifique pour l'obtention de données a été bien accueillie par la communauté des utilisateurs. La documentation de l'interface de l'API REST est disponible dans sa version v1.0. Le canton de Zurich a conduit une analyse des besoins et des exigences sur cette base, avec le soutien du centre opérationnel de la CCGEO. La suite du processus et l'introduction éventuelle en tant que norme (eCH) sont confiés à la nouvelle organisation pour la normalisation de la géoinformation en Suisse (cf. action H-03).

L'action est considérée comme étant terminée

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
I-09	Pour une organisation plus forte de la géoinformation	10.02	2019-2020
Situation initiale	Les conférences spécialisées que sont CadastreSuisse et la CCGEO poursuivent les mêmes objectifs et leurs champs de compétence se chevauchent, de sorte que leur fusion doit être examinée. La collaboration avec les conférences spécialisées d'importance dans ce domaine (comité de suivi Géoinformation) devrait être renforcée et l'intégration devrait être plus poussée sur le plan opérationnel.		
Objectif	Un concept décrit les modalités concrètes d'une fusion entre CadastreSuisse et la CCGEO. L'échange opérationnel avec les conférences spécialisées est consolidé.		

Coordination avec	CadastreSuisse, Cantons, DTAP, Comité de suivi Géoinformation, swisstopo
Mesures pour 2019	Elaboration du concept de fusion par un groupe de travail restreint (présidents, vice-présidents et trésoriers) des deux conférences spécialisées. Intégration des deux comités directeurs (CCGEO/CadastreSuisse), puis de tous les membres et enfin de la DTAP et de swisstopo. Contrôle et extension éventuelle des tâches du comité de suivi Géoinformation.

Les comités directeurs de CadastreSuisse et de la CCGEO ont participé à quatre ateliers de travail (workshops) en 2019 et un workshop commun a réuni l'ensemble des membres des deux conférences spécialisées. Un sondage réalisé lors de ce dernier atelier a montré que les participants plébiscitaient la fusion, 87% d'entre eux y étant favorables. Une première version du concept de fusion a été rédigée. Le rôle de la CCGEO au sein du comité de suivi Géoinformation a été discuté au cours de réunions en 2018 et en 2019.

Les mesures prévues pour 2019 ont été exécutées

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
I-10	Partenaire fort de la stratégie «Suisse numérique»	14.28	2019-2022
Situation initiale	Avec la stratégie «Suisse numérique», le Conseil fédéral a tracé une perspective importante. La CCGEO est incluse dans cinq des actions du plan qui l'accompagne et y joue un rôle actif. Même si elle n'a pas participé à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action, la CCGEO soutient pleinement les actions mentionnées. Elle peut par ailleurs faire profiter d'autres projets de passage au numérique de son expérience et leur apporter des contributions importantes.		
Objectif	Les conférences spécialisées directement concernées étant intégrées au processus, la CCGEO apporte sa longue expérience et son savoir-faire dans le contexte interfédéral de la transformation numérique et contribue à la faire avancer via des projets phares.		
Coordination avec	swisstopo, DTAP, Conférences spécialisées		
Mesures pour 2019	Soutien apporté au plan d'action «Suisse numérique», notamment pour les actions où la CCGEO est explicitement citée. Soutien à d'autres projets phares, pour autant que les ressources le permettent.		

La CCGEO est directement citée dans quatre actions de «Suisse numérique». L'action H-03 porte sur la création d'une organisation nationale dans le domaine des normes de géoinformation. La deuxième action concerne une nouvelle stratégie fédérale (resp. Suisse) en matière de géoinformation. Quatre membres de la CCGEO participent à l'élaboration de cette stratégie. L'harmonisation et l'agrégation des géodonnées de base relevant du droit fédéral se reflètent dans les actions du paragraphe 2.2. La mise en place d'une organisation nationale chargée de piloter et de repenser l'INDG est en cours. Le centre opérationnel de la CCGEO s'est par ailleurs engagé dans le domaine des systèmes d'information de gestion agricole (FMIS). Les cantons de Schaffhouse et de Thurgovie développent actuellement une interface qui permettra de transmettre aux administrations cantonales, sous forme entièrement numérique, des géodonnées pertinentes pour le paiement direct provenant du FMIS. La CCGEO a été sollicitée dans le cadre de ce projet phare pour interconnecter d'autres projets cantonaux dans ce domaine et assurer la coordination des efforts de normalisation. Les cantons ont été informés de cette

demande et un échange d'informations a été initié en été 2019 lors de la réunion de coordination entre les cantons et l'OFAG.

☑ **Les mesures prévues pour 2019 ont été exécutées**

2.2 Harmonisation et mise à disposition de géodonnées de base

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
H-03	Positionnement de la CCGEO dans le domaine de la normalisation	11.06	2016-2019
Situation initiale	<p>L'association eCH vise à assurer la promotion, le développement et l'adoption de normes de cyberadministration (E-Government) dont certaines revêtent également de l'importance dans le contexte de la mise en œuvre de la LGéo.</p> <p>Des thèmes en lien avec la géoinformation sont traités ponctuellement dans les différents groupes spécialisés d'eCH et il manque un organe de coordination faisant progresser de manière ciblée les normes en rapport avec la géoinformation.</p> <p>En outre, l'OSIG a été mandatée pour lancer une analyse de l'organisation de la normalisation, à présent que la convention particulière régissant e-geo.ch a été dissoute.</p>		
Objectif	Favoriser la poursuite coordonnée du développement des normes eCH et garantir la participation des services cantonaux de géoinformation et de la CCGEO.		
Coordination avec	OSIG COSIG		
Mesures pour 2019	<p>Examiner la participation de la CCGEO à des groupes spécialisés d'eCH touchant à des thèmes en lien avec la géoinformation.</p> <p>Accompagner la réorganisation de la normalisation en matière de géoinformation en Suisse (cf. déclaration d'intention pour la succession d'e-geo.ch => mandat de l'OSIG).</p>		

Les discussions engagées par les cantons de Glaris et de Soleure, relatives à la poursuite du développement de la «géonormalisation», à un pilotage d'INTERLIS et à la maintenance des outils de normalisation principaux ont également concerné les activités de normalisation dans le domaine de la géoinformation. Plusieurs réunions ont permis à swisstopo, à l'OSIG et à la CCGEO de s'accorder sur la future organisation des géonormes en Suisse. Grâce aux moyens dédiés à l'INDG, un centre opérationnel dédié (par intérim au début) sera mis en place et des responsables thématiques seront engagés pour s'occuper des différents aspects de la normalisation dans le domaine de la géoinformation au niveau de la Suisse. Ceux-ci seront actifs à partir de 2020 dans leurs domaines de compétence respectifs, tandis que le centre opérationnel se chargera de la coordination et de la communication. De plus, un nouveau groupe spécialisé Géoinformation doit être constitué au sein d'eCH.

☑ **L'action est terminée**

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
H-07	Programme de mise en œuvre II (2016-2019)	12.10/11/12/14	2016-2019
Situation initiale	<p>Le programme II (2016-2019) a été défini sur la base du plan de mise en œuvre de la CCGEO. Il contient les géodonnées de base suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - mensuration officielle MD.01 (ID 54.1 – 64.1) - plans d'affectation (ID73, 145, 157, 159) - cadastre des sites pollués (ID 116.1, 114.2) - exploitation agricole (ID 151, 153) 		
Objectif	Mise à disposition dans les délais impartis, contrôlée et assurée dans la durée des géodonnées de base désignées via l'IA.		

	Chacun des jeux de géodonnées de base concernés est placé sous la responsabilité d'un canton donné.
Coordination avec	Cantons responsables (assumant un rôle directeur) COSIG Offices spécialisés compétents de la Confédération Conférences cantonales spécialisées compétentes
Mesures pour 2019	Assister les cantons pour l'intégration et la mise à disposition des géodonnées de base via l'infrastructure d'agrégation des cantons.

En 2019, les cantons ont bénéficié d'un soutien constant pour l'intégration et la mise à disposition des géodonnées de base via l'infrastructure d'agrégation. Le programme de mise en œuvre II a pu être clôturé à la fin de l'année 2019, puisque toutes les géodonnées de base du programme étaient alors disponibles sur l'infrastructure d'agrégation et qu'au moins trois cantons proposaient leurs données pour chaque thème.

Les cantons continuent à bénéficier du soutien de la CCGEO après la clôture du programme de mise en œuvre II pour l'intégration et la mise à disposition de toutes les géodonnées de base, jusqu'à ce que la couverture nationale soit intégralement atteinte pour les quatre thèmes.

L'action est terminée

N°	Désignation	N° CCGEO	Période 2017-2019
H-08	Programme de mise en œuvre III (2017-2019)	12.15/16/17	2019
Situation initiale	Le présent programme III (2017-2019) a été défini sur la base du plan de mise en œuvre de la CCGEO. Il concerne des géodonnées de base présentant une structure simple et existant d'ores et déjà: <ul style="list-style-type: none"> - zones de tranquillité pour la faune sauvage (ID 195.1, 195.2) - réserves forestières (ID 160.1) - itinéraires cantonaux pour convois exceptionnels (ID 184.1) 		
Objectif	Mise à disposition dans les délais impartis, contrôlée et assurée dans la durée des géodonnées de base désignées via l'IA. Chacun des jeux de géodonnées de base concernés est placé sous la responsabilité d'un canton donné.		
Coordination avec	Cantons responsables (assumant un rôle directeur) COSIG Offices spécialisés compétents de la Confédération Conférences cantonales spécialisées compétentes		
Mesures pour 2019	Initier et accompagner les travaux des cantons responsables pour l'ID 195. Assister les cantons pour l'intégration et la mise à disposition des géodonnées de base via l'infrastructure d'agrégation des cantons.		

Le programme a été prolongé d'un an suite à l'adaptation du modèle pour le thème des zones de tranquillité pour la faune sauvage (ID 195). Ces travaux préparatoires, du ressort des cantons pilotes, ont pu être menés à bien au début de l'année 2020. Ainsi, toutes les géodonnées de base du programme de mise en œuvre III sont dorénavant disponibles sur l'infrastructure d'agrégation des cantons, de sorte que le programme de mise en œuvre III peut maintenant être achevé.

En 2019, les cantons ont bénéficié d'un soutien constant pour l'intégration et la mise à disposition des géodonnées de base des thèmes itinéraires cantonaux pour convois exceptionnels et réserves forestières via l'infrastructure d'agrégation. En outre, la Conférence des ingénieurs cantonaux (CIC) a vivement invité tous les cantons à fournir leurs données relatives aux itinéraires cantonaux pour convois exceptionnels sur geodienst.ch avant la fin de l'année 2019.

Les cantons continuent à bénéficier du soutien de la CCGEO après la clôture du programme de mise en œuvre III pour l'intégration et la mise à disposition de toutes les géodonnées de base, jusqu'à ce que la couverture nationale soit intégralement atteinte pour les trois thèmes.

L'action est terminée

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
H-09	Gestion des changements (Change Management) des MGDM	11.07	2017-2019
Situation initiale	Des MGDM ont déjà été adoptés pour la moitié des 180 géodonnées de base. Des adaptations doivent cependant leur être apportées pour différentes raisons, par exemple lorsque la législation spécialisée évolue. De telles adaptations sont inévitables, mais elles impliquent une forte charge de travail, aussi bien dans les cantons qu'au niveau de l'infrastructure d'agrégation des cantons (IA).		
Objectif	La charge de travail requise pour procéder aux adaptations dans les cantons et au niveau de l'IA peut être minimisée. Les offices spécialisés compétents ont été sensibilisés au problème des modifications.		
Coordination avec	COSIG Cantons		
Mesures pour 2019	Procédure de consultation auprès des cantons. Intégration des cantons dans un atelier de travail (Workshop). Assistance pour le projet commun COSIG-CCGEO (conduite [lead]: COSIG). Les offices spécialisés compétents de la Confédération sont rendus attentifs aux répercussions des modifications. Introduction de la gestion des changements.		

Dans le cadre du projet commun avec COSIG, une version initiale du document «recommandation Change Management: gérer les changements des MGDM» a été mise en consultation auprès des cantons et des services spécialisés de la Confédération au printemps 2019. Un atelier de travail (workshop) a été organisé durant la consultation, destiné aux cantons et aux services spécialisés de la Confédération au cours duquel les questions ont été clarifiées et les réactions recueillies directement. Les retours enregistrés ont été pris en compte dans le document et communiqués aux participants de la consultation à la fin de l'année 2019 et des adaptations de MGDM ont été entreprises conformément au processus décrit dans la «recommandation Change Management: gérer les changements des MGDM».

L'action est terminée

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
H-10	Evaluation de la charge de travail que représentent les géodonnées de base pour les cantons	12.18	2017-2019
Situation initiale	En vertu de la LGéo, les cantons doivent mettre à disposition les géodonnées de base désignées relevant de leur compétence. Aucune étude n'a porté, ni dans le cadre de l'élaboration de la LGéo, ni par la suite, sur l'ampleur de la charge de travail que cela représente pour eux et sur les moyens de mesurer la progression de la mise en œuvre.		
Objectif	L'évaluation va fournir une base permettant de mieux estimer la charge de travail que représente la mise en œuvre ainsi que les délais requis pour elle. Les données ainsi compilées serviront d'aide à la planification aux cantons et leur fourniront des arguments dans les négociations avec la Confédération (soutien financier et définition de priorités pour la mise en œuvre).		
Coordination avec	COSIG Cantons		

Mesures pour 2019	La charge de travail pour l'ensemble des géodonnées de base est évaluée en se fondant sur les résultats de l'enquête concernant les géodonnées de base du programme de mise en œuvre IV, puis documentée dans un rapport succinct.
-------------------	--

L'estimation initiale de la charge de travail (et donc des dépenses) a été effectuée par quatre cantons (Appenzell Rhodes-Intérieures, Bâle-Campagne, Berne et Vaud) au cours des mois de novembre et de décembre 2019, sur la base d'un questionnaire. Par extrapolation, des chiffres clés ont pu être déterminés pour les coûts supplémentaires uniques et récurrents supportés par les cantons en raison de la législation sur la géoinformation. Les conditions aggravantes de l'estimation, la taille réduite de l'échantillon et l'extrapolation imprécise qui en résulte rappellent que les valeurs clés calculées ne doivent être interprétées et utilisées qu'avec prudence. Néanmoins, elles montrent l'ampleur des efforts des cantons pour la transformation et la mise à disposition des géodonnées de base. Il s'agit de coûts uniques d'environ 47 millions de francs suisses et de coûts annuels récurrents d'environ 1,1 million de francs suisses, avec une précision d'estimation d'environ 55 %.

L'action est terminée

N°	Désignation	N° CCGEO	Période 2019-2022
H-13	Programme de mise en œuvre IV (2019-2022)	12.21/22	2022
Situation initiale	<p>Le présent programme IV (2019-2022) a été défini sur la base du plan de mise en œuvre de la CCGEO:</p> <ul style="list-style-type: none"> - nappes d'eau souterraine (ID 139.1) - inventaire des prélèvements d'eau existants (ID 140.1, 140.2) - planification et rapport de l'assainissement des centrales hydroélectriques (ID 192.1) - surfaces d'assolement (ID 68.1) - zones réservées* (ID 76.1) <p>*En accord avec la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC), les zones réservées ne sont mises en œuvre dans ce programme que si elles sont définies comme l'un des nouveaux thèmes RDPPF.</p>		
Objectif	<p>Mise à disposition dans les délais impartis, contrôlée et assurée dans la durée des géodonnées de base désignées via l'IA.</p> <p>Chacun des jeux de géodonnées de base concernés est placé sous la responsabilité d'un canton donné.</p>		
Coordination avec	<p>Cantons responsables (assumant un rôle directeur)</p> <p>COSIG</p> <p>Offices spécialisés compétents de la Confédération</p> <p>Conférences cantonales spécialisées compétentes</p>		
Mesures pour 2019	<p>Initier et accompagner les travaux des cantons responsables.</p> <p>Assister les cantons pour l'intégration et la mise à disposition des géodonnées de base via l'infrastructure d'agrégation des cantons.</p>		

En collaboration avec les cantons pilotes de Genève et de Thurgovie, les services spécialisés compétents de la Confédération et le COSIG, les travaux préparatoires, requis pour les géodonnées de base du programme de mise en œuvre IV, ont été lancés et suivis en 2019.

Les zones réservées (ID 76) ayant été définies comme un nouveau thème RDPPF, les travaux préparatoires du paquet «aménagement du territoire» n'ont pas encore été achevés, d'éventuelles adaptations du modèle restant encore possibles. La complexité technique des trois modèles de l'OFEV explique en partie le retard enregistré au niveau du paquet «eau».

☑ Les mesures prévues pour 2019 ont été exécutées

2.3 Collaboration à la mise en place et à l'exploitation de l'INDG

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
N-03	Extension des fonctions de l'infrastructure d'agrégation	13.12	2016-2020
Situation initiale	Une contribution essentielle est apportée à l'INDG avec l'infrastructure d'agrégation des cantons et ces derniers sont déchargés d'une partie des tâches de mise à disposition qui leur incombent. L'exportation vers la Confédération et le lien avec l'INDG ne sont pas encore réalisés. La poursuite du développement de l'IA est définie dans la stratégie IA 2017-2020, avec l'aval des partenaires concernés.		
Objectif	L'infrastructure d'agrégation des cantons est étendue en s'appuyant sur les mesures figurant dans la stratégie IA 2017-2020.		
Coordination avec	Services spécialisés de la Confédération COSIG		
Mesures pour 2019	Développement et mise en service de la version 3.2 de l'IA. Initialisation (définition des exigences, calendrier des mises à jour [releases]) de la version suivante de l'IA.		

Un nouveau processus, agile et homogène, a été introduit en 2019 pour toutes les modifications impactant l'infrastructure technique. Les responsabilités sont clairement établies, la traçabilité et la transparence des modifications ont été améliorées. La version 3.2 a été introduite à l'automne 2019. Les statistiques d'accès aux offres proposées sur geodienste.ch peuvent être mises à disposition canton par canton, rétroactivement à partir de 2018. La possibilité d'adapter les modèles sur geodienste.ch a également été implémentée (N-07), de même que bon nombre d'autres fonctionnalités. De nouvelles exigences sont recueillies en permanence, examinées et éventuellement priorisées par l'organisation de l'exploitation, puis progressivement introduites (via des mises à jour mensuelles). Les mesures de la stratégie pour les années 2017 à 2020 sont globalement en bonne voie. Les mesures stratégiques restantes sont planifiées pour 2020. Il est en outre prévu de développer la stratégie de geodienste.ch pour la période 2021 – 2024.

☑ Les mesures prévues pour 2019 ont été exécutées

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
N-04	INDG: clarifier les flux de données et les compétences avec COSIG	13.02	2017-2020
Situation initiale	L'harmonisation, l'agrégation et la mise à disposition de géodonnées de base relevant du droit fédéral dont la compétence est attribuée aux cantons donnent lieu à des discussions récurrentes entre la CCGEO et COSIG portant sur leurs compétences respectives. La responsabilité des géodonnées fournies, harmonisées et agrégées selon le droit fédéral n'est pas réglementée de manière concluante.		
Objectif	Les tâches, les compétences et les responsabilités dans le cadre de la mise à disposition des géodonnées de base selon la LGéo sont clarifiées avec COSIG et bien spécifiées.		
Coordination avec	COSIG Offices spécialisés compétents de la Confédération		
Mesures pour 2019	Elaborer un document avec une compréhension commune des tâches, des compétences et des responsabilités en matière de flux de données. S'appuyer sur des exemples concrets: exploitation agricole, mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux, plans d'affectation et/ou zones de tranquillité pour la faune sauvage.		

INDG, thème principal d'un atelier de travail (workshop) de la CCGEO.

Ce point figurant constamment à l'ordre du jour des discussions stratégiques entre COSIG et la CCGEO a régulièrement et concrètement reflété des difficultés. Parmi les avancées positives à signaler, on citera le guide relatif à l'échange de données dans le domaine de l'exploitation agricole et le mandat confié au centre opérationnel de la CCGEO en matière de mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux. Les discussions sont toutefois restées au point mort en 2019, les ressources en personnel ayant été mobilisées par l'organisation du pilotage des moyens dédiés à l'INDG désormais à gérer.

 **Des retards ont été enregistrés dans les mesures prévues pour 2019**

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
N-06	Infrastructure d'agrégation: marketing et communication	13.10	2018-2019
Situation initiale	L'infrastructure d'agrégation des cantons comprend les géodonnées de base relevant du droit fédéral dont la compétence est attribuée aux cantons. Il faut communiquer sur cette offre de géodonnées pour la commercialiser. Il s'agit d'informer les clients potentiels des possibilités offertes par l'infrastructure d'agrégation.		
Objectif	Un concept marketing (cf. notamment l'action N-05) existe pour l'infrastructure d'agrégation.		
Coordination avec	Direction de la DTAP COSIG, GCS		
Mesures pour 2019	Elaboration d'un concept portant sur le marketing et la communication, répertoire des mesures et première mise en œuvre.		

Le groupe de travail instauré en 2018 a défini et débattu au début de l'année 2019 les aspects principaux de la gestion de la communication pour geodienste.ch. C'est sur la base de ces préparatifs que l'agence Umsicht a élaboré un concept de communication, lequel a été affiné en exploitant les retours enregistrés lors de la consultation. Un plan de mesures a également été incorporé et le concept de communication intégrant des mesures pour la plateforme de géodonnées geodienste.ch a été achevé fin 2019. Ce concept prévoit quatre phases pour la communication, un plan de mesures étant associé à chacune d'entre elles. La première phase a été lancée mi-2019 et la deuxième phase a commencé au début de l'année 2020. Une équipe a été constituée pour coordonner la communication. Elle bénéficie du soutien d'un prestataire de services en communication pour la mise en œuvre des mesures. Les mesures prévues pour la suite interviendront en 2020 et en 2021.

 **L'action est terminée, resp. est poursuivie en étant modifiée**

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
N-07	Adaptation des modèles dans l'infrastructure d'agrégation	13.09	2018-2019
Situation initiale	L'action H-09 définit la gestion des changements des MGDM. Tout changement apporté au MGDM d'une géodonnée de base relevant du droit fédéral dont la compétence est attribuée aux cantons entraîne une modification de l'infrastructure d'agrégation des cantons (IA). Un concept de gestion des adaptations des modèles dans l'IA doit être élaboré pour ces modifications. Dans ce contexte, tous les processus existants doivent également être testés afin de vérifier s'ils peuvent être optimisés.		
Objectif	Concept de gestion des modifications des MGDM dans l'IA. Mise en œuvre du concept.		
Coordination avec	Cantons COSIG		

Mesures pour 2019	Introduction, au moyen de projets pilotes, de la gestion des changements (Change Management) des offres (adaptation des modèles dans l'IA): projets pilotes, échange/collaboration avec COSIG (action H-09) et communication.
-------------------	---

La «gestion des changements des offres» de geodienste.ch a déjà été définie en 2018. Le processus de modification des offres a été communiqué en 2019 et les premiers cas d'utilisations concrets se sont déroulés avec succès. Exemples:

- introduction du cadastre des sites pollués v1.4
- extensions des dérivés standardisés pour les utilisateurs pour l'offre des mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux
- correction et optimisation de la représentation des offres en matière de plans d'affectation.

Le processus de modification de l'infrastructure technique de geodienste.ch a en outre été défini et introduit sur la base du processus de «gestion des changements des offres» défini (N-04).

L'action est terminée

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
N-08	Données tramées (raster) dans l'infrastructure d'agrégation des cantons	13.07/08	2018-2019
Situation initiale	La stratégie 2017 – 2020 de l'infrastructure d'agrégation des cantons (IA) se focalise sur l'offre de géodonnées de base des classes II et III qui sont des données vectorielles. Les données tramées sont prises en compte de manière implicite dans la vision de la stratégie de l'IA (au sens de la mise en œuvre des classes IV + V). Ce qui manque aujourd'hui, c'est un interlocuteur central pour l'obtention de données tramées dont la compétence est attribuée aux cantons. Le souhait de pouvoir proposer des géoservices pour des rasters est de plus en plus souvent exprimé lors de projets intercantonaux.		
Objectif	Les cantons peuvent proposer des géoservices pour des données tramées cantonales ou communales via l'IA.		
Coordination avec	Groupe de travail avec les cantons intéressés		
Mesures pour 2019	Un concept pour la mise à disposition de données tramées via l'IA est élaboré. Les principales questions de fond (besoins, utilité, définition des produits, financement, aspects organisationnels et techniques) doivent y trouver des réponses claires. Une phase pilote (mise en œuvre d'un prototype) est prévue parallèlement à la conception. Elle n'est pas couverte par le mandat de prestations et est financée par d'autres voies.		

La variante de mise en œuvre prévue pour tester la mise à disposition de données tramées (rasters) a été définie dès 2018, dans le premier projet de concept. En 2019, cette variante a été testée comme un prototype (Proof of Concept, PoC) dans le cadre d'un projet pilote reposant sur des données tests de cantons voisins et lancé alors que le développement du concept se poursuivait. Le projet pilote a montré qu'UMN MapServer convenait parfaitement pour la mise à disposition de données tramées sous la forme de services de consultation (WMS) via geodienste.ch et que des données de cantons voisins aux résolutions différentes, comportant des recouvrements et des décalages, peuvent être présentées de manière performante. Les enseignements du projet pilote étant pris en compte, le prétraitement nécessaire et le paramétrage (Setup) de base des fichiers Mapfile ont été réalisés en vue de la mise en œuvre sur geodienste.ch, le concept de mise à disposition continuant de son côté à être affiné, puis finalisé. Des mesures appropriées sont prévues en 2020 et 2021 pour la mise en œuvre du concept, respectivement l'implémentation sur geodienste.ch.

L'action est terminée, resp. est poursuivie en étant modifiée

3. Autres activités de l'association en 2019

Les travaux et les activités liés à des projets sont planifiés, suivis et contrôlés via le plan d'action. Les tâches récurrentes n'y sont pas consignées. Elles sont brièvement évoquées dans la suite.

3.1 Participation à des FIG

Au cours de l'année 2019, le centre opérationnel de la CCGEO a participé activement aux communautés spécialisées d'informations (FIG) suivantes sur les modèles de géodonnées minimaux (MGDM). Elle y a défendu les intérêts des cantons en matière de géoinformation et s'est engagé en faveur d'une modélisation homogène des géodonnées de base:

Communautés d'informations spécialisées actives en 2019

N°	en cours d'élaboration / en révision
1	ID 81.3, sites des stations de mesures des services d'alerte pour les dangers naturels
2	ID 100.1, restrictions pour la navigation intérieure
3	ID 128.1, planification régionale de l'évacuation des eaux PREE
4	ID 161.2, planification forestière – fonctions des forêts / ID 185.1, défrichements et compensation du défrichement
5	ID 166.1, cartographie des dangers (modèle de représentation uniquement)
6	ID 167.1, cadastre des événements naturels (StorMe)
7	ID 182.1, carte du radon
8	ID 188.1, inventaire cantonal des biens culturels d'importance régionale et locale
9	ID 191.2, planification de la revitalisation des rives lacustres
10	ID 195.1, 195.2, zones de tranquillité pour la faune sauvage V2.0
11	ID 219.1, installations électriques d'une tension nominale supérieure à 36 kV

N°	achevée
12	ID 190.1, espace réservé aux eaux

3.2 Programmes de mise en œuvre et plans d'offre

Les actions H-07, H-08 et H-13 comprennent les programmes de mise en œuvre actuels. Le tableau suivant fournit une vue d'ensemble de ces différents programmes. L'état actuel de mise en œuvre et l'état d'avancement des cantons sont présentés sur des cartes à l'annexe III et sur geodienste.ch pour les programmes achevés (intégralement ou pour le canton pilote).

Le comité directeur de la CCGEO a décidé en 2017 qu'un programme de mise en œuvre est considéré comme étant achevé si, pour tous les thèmes définis, trois cantons au moins ont intégré leurs géodonnées sur geodienste.ch. Cela n'influe en rien sur l'aide apportée aux cantons pour l'intégration et la mise à disposition des géodonnées de base via geodienste.ch; cette aide leur restera garantie jusqu'à la couverture intégrale du territoire suisse.

Une croissance continue des données cantonales pour les différentes offres proposées sur geodienste.ch a pu être observée en 2019 (cf. annexe III). La première couverture intégrale du territoire national a été atteinte à la fin de l'année, pour les mesures d'organisation du territoire relatives aux

eaux, qui est précisément un thème ayant bénéficié du soutien financier de l'Office fédéral de l'environnement.

Complément apporté au processus de planification de la mise en œuvre:

Lors de la consultation du programme proposé en 2018, les différences observées entre les conférences spécialisées et les services spécialisés de la Confédération ont montré que la conférence spécialisée concernée, de même que le service spécialisé compétent de la Confédération, doivent être associés au processus de planification de la mise en œuvre avant la consultation. Fort de cet enseignement, le comité directeur de la CCGEO a décidé, le 28 juin 2019, qu'il était judicieux d'associer les conférences cantonales spécialisées et les services spécialisés de la Confédération au processus avant que le comité définisse sa proposition de programme. Le [plan de mise en œuvre](#) a été adapté en conséquence.

Programme de mise en œuvre	Thème (jeu de géodonnées de base)	Canton responsable	Etat de la mise en œuvre *
I / 2014-2017	Mensuration officielle (MOPublic)	CCGEO	Programme achevé
I / 2014-2017	Cartographie des dangers (ID 166.1)	AG, LU, SO	Programme achevé
I / 2014-2017	Mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux (ID 130.1, 131.1, 132.1)	BL	Couverture intégrale du territoire suisse
II / 2016-2019	Mensuration officielle MD 01 (54.1 – 64)	LU	Programme achevé
II / 2016-2019	Exploitation agricole (ID 151.1, 153.1-8)	BE	Programme achevé
II / 2016-2019	Cadastre des sites pollués (ID 114.2, 116.1)	SH	Programme achevé
II / 2016-2019	Plans d'affectation (ID 73.1, 145.1, 157.1, 159.1)	TG	Programme achevé
III / 2017-2019	Zones de tranquillité pour la faune sauvage (ID 195.1, 195.2)	SG	Programme achevé
III / 2017-2019	Réserves forestières (ID 160.1)	VD	Programme achevé
III / 2017-2019	Itinéraires cantonaux pour convois exceptionnels (ID 184.1)	ZH	Programme achevé
IV 2019 – 22	Surfaces d'assolement (ID 68.1)	TG	En cours (canton responsable)
IV 2019 – 22	Zones réservées (ID 76.1)	TG	En cours (canton responsable)
IV 2019 – 22	Nappes d'eau souterraines (ID 139.1)	GE	En cours (canton responsable)
IV 2019 – 22	Inventaire des prélèvements d'eau existants (ID 140.1, 140.2)	GE	En cours (canton responsable)
IV 2019 – 22	Planification et rapport de l'assainissement des centrales hydroélectriques (ID 192.1)	GE	En cours (canton responsable)

* Stati: couverture intégrale du territoire suisse; programme achevé; achevé (canton responsable); en cours (canton responsable)

Figure 1: vue d'ensemble des programmes de mise en œuvre [état le 13 février 2019]

3.3 Consultations, prises de position et réactions transmises

La CCGEO a pris position lors des consultations suivantes, en s'engageant en faveur des intérêts de la géoinformation cantonale:

- Stratégie du cadastre RDPPF pour les années 2020 à 2023
- Politique agricole à partir de 2022
- Stratégie de la mensuration officielle pour les années 2020 à 2023
- Plan sectoriel des surfaces d'assolement (SDA)
- Base de discussion «Des géodonnées clés pour la Suisse numérique»
- Ordonnance concernant le programme en faveur du trafic d'agglomération et directives associées
- Rapport Cadastre des conduites Suisse - CCCH

- Loi fédérale relative à des allègements administratifs et à des mesures destinées à soulager les finances fédérales

Le processus de triage et de traitement des dossiers de consultation et d'audition au sein de la CCGEO a été défini dans le document d'organisation de la CCGEO.

3.4 Coordination avec des organisations partenaires

Le directeur du centre opérationnel participe aux réunions du GCS en qualité d'invité permanent et peut ainsi faire valoir directement les intérêts des cantons dans le domaine de la géoinformation. Des réunions de coordination sont régulièrement organisées entre COSIG et la CCGEO (aux niveaux stratégique et opérationnel) de même qu'entre l'OFEV, COSIG et la CCGEO.

Le président de la CCGEO et le directeur du centre opérationnel siègent au comité de suivi Géoinformation. Suivant le thème abordé, d'autres collaborateurs du centre opérationnel peuvent assister aux réunions, lorsque leur domaine de compétence est concerné.

La CCGEO a aussi eu l'occasion de se présenter cette année à différents cantons et à diverses conférences cantonales spécialisées ou de fournir des renseignements sur la géoinformation dans les cantons lors de rencontres informelles.

3.5 Assemblée générale

Le rapport annuel 2018 (comptes annuels inclus), des adaptations des statuts, le budget 2019 et le plan d'action 2019 ont été adoptés lors de l'**assemblée générale du 14 mars 2019**.

Après l'assemblée générale du matin, l'après-midi a été consacrée à des exposés qui ont porté sur le fédéralisme dans le contexte de la géoinformation, les moyens dédiés à l'INDG et la collaboration explicite entre deux cantons et swisstopo. Le centre opérationnel a présenté des nouveautés et le président s'est longuement exprimé sur la situation de la CCGEO.

3.6 Ateliers de travail (workshops) de la CCGEO

L'infrastructure nationale de données géographiques (INDG) a été au cœur de l'**atelier du 5 juin 2019** à Berne. Les différents exposés ont été suivis de travaux en groupes et la question suivante a été posée: faut-il considérer l'INDG comme une infrastructure commune (un grand magasin Migros) ou comme une plateforme coopérative (un centre commercial avec de petites boutiques)?

L'**atelier des 7 et 8 novembre 2019** s'est déroulé à Bâle. Le conseiller d'Etat H.-P. Wessels, le directeur suppléant de swisstopo ainsi que la secrétaire générale de la DTAP prononcèrent tour à tour une allocution de bienvenue en ouverture de l'atelier de travail. Le premier jour, la stratégie pour la géoinformation Suisse en cours d'élaboration sous la direction de swisstopo fut au cœur de l'attention. Il y eut aussi des interventions passionnantes portant sur l'utilisation de la géoinformation par la police cantonale de Bâle-Ville ou le processus de passage au numérique dans le canton de Genève et le canton hôte nous donna enfin un aperçu des activités de son service spécialisé en SIG. La matinée du deuxième jour fut consacrée à des travaux de groupes relatifs à une sélection d'actions en cours ou à venir dans l'optique du plan d'action 2020. Le programme de l'après-midi fut plus ludique, avec la visite du plus haut bâtiment de Suisse (la tour Roche 1), les participants goûtant pleinement l'impressionnante vue panoramique dont ils bénéficièrent à son sommet!

3.6.1 GeoBeer

La CCGEO a coorganisé et sponsorisé un GeoBeer au début de l'année 2019.

3.7 Comité directeur

Il s'est réuni à six reprises (cinq réunions d'une journée entière et une réunion d'une demi-journée).
En 2019, le comité directeur se composait des membres suivants:

- Simon Rolli (BS; président)
- Martin Barrucci (TG; vice-président)
- Romedi Filli (SH; trésorier)
- Jean-Marc Buttlinger (BL)
- Thomas Hösli (LU)
- Philippe Latty (VD)
- René L'Eplattenier (SG)

3.8 Centre opérationnel

A la fin de l'année 2019, le centre opérationnel de la CCGEO comptait cinq collaboratrices et collaborateurs permanents dans ses rangs:

- Mathias Ritter (directeur du centre opérationnel)
- Joon Ki Choi
- Dominic Kottmann
- Melanie Sütterlin
- Mirjam Zehnder

4. Bilan / perspectives

L'année 2019 a été dense et riche en succès pour la CCGEO. geodienst.ch a franchi une étape importante avec la couverture intégrale du territoire suisse pour le thème des mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux! Le passage à des méthodes agiles pour le développement de geodienst.ch est digne d'être mentionné. Si la rédaction de la convention de pilotage des moyens dédiés à l'INDG a mobilisé d'importantes ressources, elle peut aussi être considérée comme une étape importante pour l'INDG. La collaboration avec COSIG a fait ses preuves et les échanges réguliers garantissent sa pérennité.

Les échanges avec d'autres conférences cantonales spécialisées, des offices fédéraux et d'autres domaines de swisstopo peuvent encore être intensifiées. À l'avenir, il faudra également investir davantage de ressources dans la nouvelle conception, l'orientation et la mise en œuvre de l'INDG. Des ressources suffisantes doivent par ailleurs être prévues pour le support, dans l'optique d'une garantie à long terme des applications de la CCGEO (notamment geodienst.ch et gedonnees-de-base.ch). On notera ainsi que l'effort de soutien augmente proportionnellement aux données fournies sur geodienst.ch.

Avec la stratégie pour la géoinformation Suisse en cours d'élaboration et les moyens dédiés à l'INDG, les perspectives pour les années à venir sont résolument positives. Des synergies pourront de plus être utilisées en cas de fusion avec CadastreSuisse.

Pour la CCGEO
En février 2020

Simon Rolli
Président de la CCGEO

Dr Mathias Ritter
Directeur du centre opérationnel de la CCGEO